



Compte rendu 2014 du Secrétariat du Grand Conseil

Séance du Bureau, 8 mai 2015

Art. 36 al. 3 LGC:

Le Secrétariat remet au Bureau un compte rendu de son activité pour l'année écoulée et lui soumet ses objectifs et priorités pour l'année suivante.

Sommaire

1. Personnel
 2. Budget
 3. Sessions
 4. Bureau
 5. Commissions
 6. Bulletins du Grand Conseil
 7. Instruments parlementaires
 8. Motions populaires
 9. Elections
 10. Inventaire des activités
 11. Affaires courantes
 12. Relations avec le Conseil d'Etat
 13. Relations avec les médias
 14. L'Inf et registre des intérêts
 15. Gestion électronique des documents
 16. Relations extérieures
 17. Contrôle de gestion interparlementaire
 18. Consultations interparlementaires
 19. Manifestations
 20. Objectifs 2015
-

1. Personnel

Total: 7.85 EPT

Personnel fixe: 6.6 EPT

1 secrétaire générale	1	EPT
1 secrétaire général adjoint	1	EPT
2 secrétaires parlementaires	2	EPT
2 assistantes de direction	1	EPT
1 collaboratrice administrative supérieure	0.5	EPT
2 huissières	1.1	EPT

Personnel complémentaire, auxiliaire et temporaire : 1.25

Conformément à la convention du 6 juin 2008 relative aux prestations de la Chancellerie d'Etat en faveur du Secrétariat du Grand Conseil, une partie des prestations est réalisée par du personnel de la Chancellerie.

Complémentaire:

Secteur informatique	0.5	EPT
Secteur traduction	0.3	EPT
Secteur comptabilité	0.15	EPT

Auxiliaire:

Retranscriptrices et opératrice de régie	0.3	EPT
--	-----	-----

2. Budget

Total: 3 143 760 francs

- > Le Secrétariat gère un budget total de 3 143 760 francs, qui englobe les dépenses liées aux activités du Grand Conseil et de son Secrétariat.
 - > Le montant de 30'084 francs a été nécessaire pour la retranscription des débats et le fonctionnement des micros, soit environ 3'760.50 francs par session.
 - > Le coût de la traduction simultanée s'élève à 74' 911.60 francs pour 31 séances du Grand Conseil, soit environ 2'416.50 francs par séance.
-

3. Sessions

31 séances du Grand Conseil

Le Secrétariat du Grand Conseil effectue les travaux de préparation, d'organisation, de gestion et de suivi des séances du Parlement cantonal.

En 2014, il a organisé 8 sessions, soit 31 séances du Grand Conseil.

Il a notamment assuré les travaux en vue de l'examen ou du traitement par le Grand Conseil de :

- > 14 projets de lois
 - > 16 projets de décrets
 - > 1 ordonnance parlementaire
 - > 37 rapports (dont les rapports et comptes divers d'établissements)
 - > 20 motions, 14 postulats, 8 mandats, 2 résolutions, 1 requête, 13 motions populaires
 - > 3 recours en grâce
 - > des comptes et du budget de l'Etat.
-

4. Bureau

18 séances – 76 pages de procès-verbaux

Le Secrétariat du Grand Conseil convoque et organise les séances du Bureau du Grand Conseil. Il transmet les objets à examiner par le Bureau et fait les procès-verbaux des séances. Il organise les activités du Bureau, prépare et donne suite à ses travaux.

5. Commissions

69 séances *

- > Le Secrétariat du Grand Conseil prépare, organise, appuie les travaux et assure le suivi des séances des commissions parlementaires, hormis ceux de la Commission des naturalisations, gérés par le Service de l'Etat civil et des naturalisations.
- > Il organise la nomination des commissions, gère l'agenda de leurs séances et planifie la transmission des messages et d'autres documents.
- > Il établit les procès-verbaux des séances de commissions parlementaires ainsi que les annexes contenant leurs propositions finales (projet bis).

*Commissions interparlementaires et Commission des naturalisations non comprises

6. Bulletins du Grand Conseil (BGC)

Coût moyen par BGC: 26' 653 francs

- > Le Secrétariat a également pour tâche de retranscrire les débats des sessions du Grand Conseil.
- > Les trois secrétaires parlementaires ont effectué les travaux de relecture et de correction de la retranscription. Ils assurent la publication des BGC.

	<u>Fr.</u>
Impression (fév. 2014 – déc. 2014)	183 143.80
<u>Retranscription</u>	<u>30 084.00</u>
 Total (8 BGC)*	 213 227.80

- > Nombre de pages du bulletin (sans les messages) : 1539 pages
- > Nombre d'heures de saisie des retranscriptrices et de la régie micros :
701 h 54+ 139 h 30 = 841h 26, soit 0,3 EPT

* frais d'impression + paiement de la retranscription. La part de travail des secrétaires parlementaires n'est pas prise en compte.

7. Instruments parlementaires

21 motions – 13 postulats – 10 mandats

Le Secrétariat du Grand Conseil se charge de la réception, de l'enregistrement, du contrôle et des corrections des instruments parlementaires ainsi que de leur transmission au Conseil d'Etat, à l'exception des questions.

8. Motions populaires

9 motions populaires

- > Le Secrétariat du Grand Conseil réceptionne les listes de signatures et les transmet aux communes de domicile des signataires dans un délai de 20 jours.
 - > Après authentification des signatures et retour des listes, le Secrétariat transmet la motion populaire au Conseil d'Etat, afin qu'il y réponde.
 - > A chaque étape importante, le SGC informe le comité des motionnaires.
-

9. Elections



67 élections

- > Le Secrétariat du Grand Conseil prépare les élections auxquelles le Parlement doit procéder et leur donne la suite qu'il convient.
 - > Il établit notamment les préavis de la Commission de justice en vue des élections judiciaires et les documents utiles pour les députés, pour les scrutateurs et pour la présidence.
 - > Au terme de chaque session, il informe les médias par communiqué de presse, les personnes élues et non élues ainsi que les instances concernées.
-

10. Inventaire des activités

- > Jusqu'en octobre 2014, le Secrétariat du Grand Conseil a mis à jour régulièrement un inventaire de l'ensemble des activités du Grand Conseil. Celui-ci contient la liste, avec l'état d'avancement des travaux, des projets de lois et de décrets, des rapports, des instruments parlementaires, ainsi que de tous les objets traités par le Parlement.
 - > Le nouveau système de GED mis en place en 2014 a rendu cet inventaire caduc.
 - > Par ailleurs, le nouveau système d'information du Parlement (Parlinfo) – directement lié à la GED – sera mis en place en 2015. Toutes les informations relatives aux affaires traitées par le Grand Conseil seront alors disponibles sur internet.
-

11. Affaires courantes

- > Le Secrétariat gère l'ensemble de la correspondance interne et externe. Il répond aux demandes téléphoniques et électroniques de l'administration et des tiers privés.
 - > Il prépare les documents d'information utiles pour ses interlocuteurs (députés, Bureau, Conseil d'Etat, administration, presse).
 - > Il recense les présences et absences des députés aux séances du plenum, des commissions, du Bureau ou d'autres délégations et effectue, quatre fois par an, le versement de leurs indemnités.
 - > Il met régulièrement à jour le guide parlementaire à disposition de chaque député.
 - > Le Secrétariat tient à jour les nombreux registres relatifs au Grand Conseil et à ses activités et les archive régulièrement.
-

12. Relations avec le Conseil d'Etat

- > Le Secrétariat du Grand Conseil assure les relations avec le Conseil d'Etat. Ce dernier lui communique chaque semaine les objets qu'il a adoptés. Le Secrétariat tient à jour l'inventaire et les registres utiles.
 - > Après chaque session, il communique au Gouvernement les résultats des débats du Parlement.
 - > Par des contacts réguliers avec la Chancellerie d'Etat, il transmet et reçoit les informations utiles à une collaboration efficace.
-

13. Relations avec les médias

- > Le Secrétariat du Grand Conseil entretient également des contacts avec les médias accrédités. Il leur envoie les documents liés aux sessions et les informe, par le biais de communiqués de presse réguliers, des activités du Grand Conseil (résultat des élections, etc.) ou de son Bureau (réception de délégation, etc.). Il invite également les journalistes accrédités à prendre part à la sortie officielle.
 - > Lors des sessions parlementaires, les amendements, résultats des votes et résultats des élections sont à la disposition des médias. Le site Internet du Grand Conseil est aussi un outil performant pour la transmission des informations utiles.
 - > Le Secrétariat répond aussi régulièrement à leurs demandes ou questions en dehors des sessions (par e-mail ou par téléphone).
 - > En 2014, la présidente et la secrétaire générale du Grand Conseil ont rencontré les médias à deux reprises, en février et en novembre.
-

14. L'inf et registre des intérêts

Conformément aux dispositions de la loi sur l'information, le registre des intérêts des députés a été rendu public le 1^{er} janvier 2012.

Publié sur le site internet du Grand Conseil le registre des intérêts est mis à jour régulièrement par le SGC.

15. Gestion électronique des documents

- > En 2014 le champ d'utilisation de l'application de gestion électronique des documents a été étendu à la gestion des commissions et membres du Grand Conseil et celle de leurs indemnités. Les informations relatives à ces deux éléments sont désormais importées automatiquement depuis une application préexistante.
 - > Le projet a cependant pris un important retard pour ce qui est des deux derniers volets que sont la gestion des indemnités des membres du Grand Conseil et le système d'information en ligne (RIS), qui complètera l'actuel site web du Grand Conseil. Ce ne sera finalement qu'à partir de janvier 2015 que les indemnités seront gérées par la nouvelle application. Quant au RIS, il devrait être mis en ligne en été 2015.
 - > Le projet est conduit par un comité de projet sous l'égide d'un comité de pilotage; le SGC est représenté dans chacune de ces deux instances. En 2014, le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises, le comité de projet à huit reprises.
-

16. Relations extérieures

- > Le Secrétariat du Grand Conseil a collaboré avec le secrétariat du Bureau interparlementaire de coordination BIC, notamment pour l'organisation du travail des commissions interparlementaires de consultation.
 - > Le 31 octobre, le comité de projet (organe décisionnel) de la Communauté d'intérêts des parlements cantonaux ICC a proposé aux parlements membres de dissoudre cette société et de transférer ses actifs et ses missions à la Conférence législative intercantonale CLI et à la Conférence des secrétaires généraux des parlements cantonaux (organe à créer) . L'approbation de cette propositions par les membres est en cours et la dissolution interviendra, cas échéant, en 2015.
 - > Le SGC continue d'assumer le secrétariat de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP).
-

17. Contrôle de gestion interparlementaire

- > En vertu de la Convention sur la participation des parlements (CoParl), le Grand Conseil est représenté auprès de cinq commissions interparlementaires de contrôle (CIP). Celles-ci surveillent respectivement l'exécution de la convention scolaire romande (CIP CSR), la détention pénale des adultes et des mineurs (CIP « détention pénale »), le Gymnase intercantonal de la Broye (CIP GYB), l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB) et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO).
 - > En 2014, le SGC a assumé la responsabilité du secrétariat de la CIP « détention pénale » et de la CIP GYB. Il a organisé trois séances plénières pour ces deux organes.
 - > Par ailleurs, le SGC organise des séances de préparation pour les délégations fribourgeoises auprès de certaines de ces commissions interparlementaires. La délégation auprès de la CIP CSR et celle auprès de la CIP HES-SO se sont ainsi réunies une fois chacune.
-

18. Consultations interparlementaires

- > Toujours en vertu de la CoParl, le Grand Conseil est régulièrement appelé à participer aux travaux de commissions interparlementaires chargées d'examiner des projets de conventions intercantionales (CIP de consultation).
 - > En 2014, une CIP de consultation a été instituée pour l'examen de la modification du concordat du 10 octobre 1988 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande. Cette commission interparlementaire s'est réunie le 17 janvier 2014 à Lausanne.
-

19. Manifestations

En 2014, le Secrétariat du Grand Conseil a organisé entre autres :

- > La sortie d'été du Grand Conseil à Bellechasse.
 - > La réception du Bureau du «Landrat» de Bâle-Campagne et de Glaris
 - > La participation de l'équipe de football du Grand Conseil à 4 matchs.
 - > La visite de la salle du Grand Conseil à une délégation de fonctionnaires du Sénat français, à différents groupes et classes du canton.

 - > Il sied de relever que les membres du Bureau du Grand Conseil de la législature 2012-2016 ont été invités par le Conseil d'Etat le 4 novembre à une excursion au domaine des Faverges.
-

20. Objectifs 2015

En 2015, le SGC se chargera notamment:

- > de la finalisation de la solution GED (intégration de l'interface GESCOM dans Konsul et remplacement de RASTA);
 - > du renouvellement du site internet du Grand Conseil avec l'implémentation d'un système d'information du Parlement (base de données RIS : *Ratsinformationssystem*) sur les outils parlementaires;
 - > du déploiement d'une adresse mail ([prénom].[nom]@parl.fr.ch) pour l'ensemble des députés et de l'accès au Wi-Fi dans tous les bâtiments de l'Etat en disposant;
 - > de la constitution d'un groupe de travail chargé d'évaluer les besoins des députés en vue du projet Parlement sans papier et de définir le concept de ce dernier;
 - > de l'amélioration de la visibilité du Grand Conseil en tant que première autorité du canton (*journée portes ouvertes*);
 - > de la défense des intérêts du Grand Conseil dans le cadre du projet de rénovation de l'Hôtel cantonal.
-